



UN NOUVEL OUTIL CONSEIL POUR LES MEMBRES DE L'ORDRE

Valorisation de la clientèle et goodwill : Points de référence

Le présent tableau résulte de la pratique et vise une rémunération généralement admise (de base) dans la valorisation d'entreprises.

L'évaluation d'une entreprise nécessite une prise de connaissance interne et externe sous forme d'un diagnostic, fonction par fonction, de la place de l'entreprise sur son marché et de l'évolution prévisible de celui-ci.

La présente grille ne remplacera donc nullement la mission de due diligence à faire lorsque vous êtes chargé d'une mission d'évaluation d'entreprise, de transmission ou de reprise de mission. Elle est un bon indicateur supplétif.

Activité	Barèmes / Valeur	Remarques
Aquarium (commerce)	45 à 55 % du CA annuel (chiffre d'affaires)	
Avocats	Une fois jusque deux fois le chiffre annuel des honoraires	Décote possible selon analyse de la clientèle et des litiges en suspens
Alarmes (installation)	30 à 40 % du CA annuel	
Ambulance (services)	50 à 95 % du CA annuel	
Antiquités (commerce)	55 à 145 % du CA annuel	
Auto-école	40 à 70 % du CA annuel	Tenir compte des immobilisés et de l'état d'entretien de la flotte de voitures
Auto (accessoires)	15 à 30 % du CA annuel	
Auto (pneus)	30 à 35 % du CA annuel	
Auto (vente essence,..)	15 à 20 % du CA annuel	
Auto (réparation)	35 à 55 % du CA annuel	
Auto (réparation d'habitable)	25 à 60 % du CA annuel	
Auto (nouvelles voitures)	10 à 20 % du CA annuel	
Auto (occasions)	15 à 35 % du CA annuel	
Auto (pièces détachées – concessionnaires)	35 à 40 % du CA annuel	
Auto (pièces détachées – contrats d'agence)	20 à 30 % du CA annuel	
Auto (station-service)	25 à 35 % du CA annuel	
Auto (location)	60 à 80 % du CA annuel	
Articles de bazar (magasin « trouve-tout »)	Chiffre d'affaires <i>en dessous de</i> 15.000.000 : 50 à 55 % du CA annuel Chiffres d'affaires <i>au-dessus de</i> 15 millions : 20 à 30 % du CA annuel	
Administrateurs de biens	1,5 à 2 fois le chiffre annuel des honoraires	OU chiffres d'affaires moyen
Administrateurs de copropriétés	1 fois les honoraires annuels	OU chiffre d'affaires moyen

Service gardiennage	30 à 50 % du CA annuel	
Cinémas	33 à 60 fois les recettes de la semaine	
Commerce de fleurs	55 à 85 % du CA annuel	
Commerce de fuels	10 à 20 % du CA annuel	
Boulangerie-pâtisserie (grandes villes)	100 à 140 % du CA annuel	
Boulangerie-pâtisserie (de campagne) :	75 à 100 % du CA annuel	
Matériel de bureau	30 à 60 % du CA annuel	
Café (bien situé)	500 – 850 – 1000 fois le chiffre d'affaires quotidien	
Café (en ville)	350 – 450 fois le chiffre d'affaires quotidien	
Café (à la campagne)	230 à 300 fois le chiffre d'affaires quotidien	
Articles de camping	40 à 60 % du CA annuel	
Magasin CD et disques	30 à 35 % du CA annuel	
Computers et informatique	Conseils informatiques : 25 à 50 % du CA annuel	
Computers et informatique (bureau d'avis et conseils)	25 à 50 % du CA annuel	
Computers et informatique (bureautique)	15 à 30 % du CA annuel	
Computers et informatique (micro - pc)	20 à 30 % du CA annuel	
Computers et informatique (software - logiciels)	20 à 30 % du CA annuel	
Croissanterie	70 à 90 % du CA annuel	
Diététique et produits naturels	40 à 70 % du CA annuel	
Animaux (commerce)	45 à 55 % du CA annuel	
Discothèques	240 à 440 fois les recettes quotidiennes	Dépend du nombre de places
Discount	25 à 50 % du CA annuel	
Do-it-yourself	30 à 50 % du CA annuel	
Nettoyage à sec	35 à 60 % du CA annuel	
Imprimerie	2 à 2,5 fois le bénéfice moyen	
Accessoires électriques	20 à 40 % du CA annuel	
Electro-ménager	20 à 35 % du CA annuel	
Bijoux de fantaisie (voir aussi bijoutier)	40 à 90 % du CA annuel	
Fast-food restaurants	85 à 145 % du CA annuel	
Epicerie fine (grandes villes)	100 à 250 fois les recettes journalières	
Epicerie fine (campagne)	80 à 150 fois les recettes journalières	
Centre de fitness	60 à 100 % du CA annuel	
Magasin de photos (grandes villes)	55 à 100 % du CA annuel	
Magasin photos (campagne)	35 à 55 % du CA annuel	

Franchise (ADIDAS)	35 % du CA annuel	
Franchise (TRICOT)	35 à 40 % du CA annuel	
Franchise (BENETTON)	50 à 60 % du CA annuel	
Franchise (CACHAREL))	40 à 50 % du CA annuel	
Franchise (JACADI)	40 à 50 % du CA annuel	
Franchise (LEONIDAS)	75 à 100 % du CA annuel	
Franchise (MIDAS)	45 à 55 % du CA annuel	
Franchise (PHILDAR)	40 à 60 % du CA annuel	
Franchise (PINGUIN)	45 à 55 % du CA annuel	
Articles de cadeau et listes de mariage	40 à 65 % du CA annuel	
Rideaux - tentures et déco	30 à 50 % du CA annuel	
Pierres tombales	35 à 80 % du CA annuel	
Légumes et fruits (grandes villes)	90 à 155 fois les recettes journalières	
Légumes et fruits (campagnes)	60 à 115 fois les recettes journalières	
Coiffeurs (hommes)	75 à 125 % du CA annuel	
Coiffeurs (femmes)	65 à 120 % du CA annuel	
Coiffeurs (hommes et dames)	70 à 120 % du CA annuel	
Chemiserie	40 à 55 % du CA annuel	
Service réparation	20 à 45 % % du CA annuel	
Hifi-TV-radio-vidéo	20 à 48 % du CA annuel	
Magasin de chapeau et modiste	3 fois le bénéfice annuel	
Horeca	VOIR café – hôtel – restaurants – fast-food restaurants	
Hôtel et chambres meublées	3 à 4 fois le CA annuel <i>Hôtel</i> *: 0,80 à 4 fois le CA annuel <i>Hôtel</i> **: 0,85 à 3,50 fois le CA annuel <i>Hôtel</i> ***: 0,80 à 2,5 fois le CA annuel	
Agence matrimoniale	50 à 55 % du CA annuel	
Mercerie	40 à 60 % du CA annuel	
Commerce de gros	15 à 20 % du CA annuel	
Agence immobilière	1 à 1,5 fois le bénéfice net moyen.	
Import et export	18 à 30 % du CA annuel	
Salon de glaces (grandes villes)	80 à 160 fois les recettes journalières	
Salon de glaces (campagne)	70 à 90 fois les recettes journalières	
Commerce de gros de glaces	20 à 50 % du CA annuel	
Bijoutier (CA < de 15 mios)	Chiffre d'affaires <i>inférieur à 15</i> millions : 35 à 60 % du CA annuel	Dépend des marques, de la qualité et des contrats d'agence agréées
Bijoutier (CA > de 15 mios)	Chiffre d'affaires <i>supérieur à 15</i> millions : 30 à 40 % du CA annuel	Voir aussi bijoux de fantaisie
Commerce de fromage	25 à 45 % du CA annuel	

Cuisines	25 à 35 % du CA annuel	
Vêtements d'enfants	45 à 75 % du CA annuel	
Vêtements – prêt à porter	35 à 70 % du CA annuel	
Vêtements - boutique	50 à 100 % du CA annuel	
Journaux et périodiques (vente)	50 à 75 % du CA annuel Contrat d'Agence : 1,5 à 4 fois la commission annuelle	
Epicerie et épices - spécialités	65 à 85 % du CA annuel	
Entreprise de nettoyage	30 à 50 % du CA annuel	
Galerie d'art	60 à 170 % du CA annuel	Dépend des prestations
Maroquinerie	50 à 90 % du CA annuel	
Lingerie	40 à 60 % du CA annuel	
Plomberie – sanitaire - chauffage	10 à 45 % du CA annuel	
Appareils médicaux	Chiffre d'affaires <i>inférieur à 20</i> mios : 25 à 30 % du CA annuel	
Appareils médicaux	Chiffre d'affaires <i>supérieur à 20</i> mios : 10 à 30 % du CA annuel	
Commerce de meubles	CA <i>inférieur à 20 mios</i> : 40 à 75 % du CA annuel	
Commerce de meubles	CA <i>supérieur à 20 mios</i> : 20 à 25 % du CA annuel	
Instruments de musique	20 à 50 % du CA annuel	
Notaires	2,5 fois les recettes moyennes de l'étude durant 5 ans avant le transfert	Les recettes moyennes doivent être corrigées d'un certain nombre de frais d'exploitation liés à l'étude
Opticien (grandes villes)	85 à 140 % du CA annuel	
Opticien (campagne)	60 à 80 % du CA annuel	
Crêperie	65 à 105 % du CA annuel	
Commerce de papier	50 à 75 % du CA annuel	
Parfumerie et articles de toilette	65 à 105 % du CA annuel	
Commerce de porcelaine - verre	40 à 65 % du CA annuel	
Agent de publicité	35 à 45 % du CA annuel	
Agence de voyage	25 à 70 % du CA annuel	
Restaurants	70 à 110 % du CA annuel	Voir aussi café et hôtel
Pneus et moteurs (vente)	25 à 45 % du CA annuel	
Commerce de détail sanitaire	2 à 3 fois le CA annuel	
Commerce de chaussures	Grandes villes : 45 à 100 % du CA annuel	
Commerce de chaussures	Campagne : 35 à 45 % du CA annuel	
Cordonnerie	Grandes villes : 75 à 120 % du CA annuel	
Cordonnerie	Campagne : 70 à 85 % du CA annuel	
Vente et placement de cheminées	25 à 40 % du CA annuel	
Menuiserie	35 à 50 % du CA annuel	
Boucherie - charcuterie	40 à 55 % du CA annuel	
Confiserie	70 à 100 % du CA annuel	

Articles de jouets	50 à 65 % du CA annuel	
Commerce de sports	40 à 50 % du CA annuel	Voir aussi franchise
Superette - alimentation	Grandes villes : 35 à 100 fois les recettes journalières	
Superette - alimentation	Campagne : 30 à 50 fois les recettes journalières	
Tabacs	3 à 4 fois le bénéfice net	
Technicien dentiste	30 à 70 % du CA annuel	
Entreprise de taxis	650 à 1.000 (x 1.000) par voiture agréée (emplacement accordé par les villes et communes)	
Traiteur – plats préparés	Grandes villes : 50 à 75 % du CA annuel	
Traiteur – plats préparés	Campagne : 35 à 60 % du CA annuel	
Peintures et tapisserie	45 à 60 % du CA annuel	
Entreprise de déménagement	20 à 60 % du CA annuel	
Eclairage	25 à 50 % du CA annuel	
Agent d'assurances	1,5 à 3 fois les honoraires annuels selon la composition du portefeuille	
Vidéo – location - vidéothèque	35 à 70 % du CA annuel	
Poissonnerie	35 à 60 % du CA annuel	
Commerce d'articles de pêche	45 à 60 % du CA annuel	
Recouvrement de sols - carrelages	10 à 15 % du CA annuel	
Alimentation générale	Grandes villes : 45 à 105 fois les recettes journalières	Voir aussi épicerie Voir aussi superette
Alimentation générale	Campagne : 60 à 90 fois les recettes journalières	
Oisellerie	45 à 55 % du CA annuel	
Commerce d'armes	40 à 60 % du CA annuel	
Wasserette	30 à 40 % du CA annuel	Voir aussi nettoyage à sec
Cartes de vœux et gadgets	60 à 70 % du CA annuel	
Marchand de vins	30 % à 50 % du CA annuel	Voir commerce de détail
Commerce de gibier sauvage	30 à 50 % du CA annuel	
Argent et cristal (commerce)	25 à 55 % du CA annuel	
Experts-comptables	1 fois les honoraires bruts sur base annuelle, quelques fois réparti sur une période de 5 ans, avec comme règle de base 20 % des honoraires encaissés	
Pharmacie	100 à 250 % du CA moyen des 5 dernières années	Dépend de la situation géographique
Reviseurs	1 à 2 fois les honoraires annuels	Tenant compte des circonstances spécifiques et de la rentabilité du bureau/cabinet

Source : Les informations reprises ci-dessus ont été tirées du site néerlandophone : www.mesotten.be